



CSA-AP

du 20 mars 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, FO Justice réclame respect et sécurité pour les Personnels !

FO Justice souhaite, en ouverture de ce Comité Social d'Administration, réaffirmer son engagement indéfectible envers la défense des intérêts des personnels pénitentiaires, trop souvent relégués au second plan des priorités. Aujourd'hui, nous sommes ici pour exiger que la voix des femmes et des hommes qui assurent chaque jour la sécurité des établissements pénitentiaires et de la société, soit enfin entendue.

► Lors de ce CSA AP, nous allons aborder les critères de mobilité du corps des CPIP. **Pour FO Justice, la remise en cause des priorités accordées aux originaires des outre-mer est inacceptable.** Ces Personnels font preuve d'un dévouement exemplaire, sacrifiant des années loin de leurs proches afin de remplir leurs fonctions. **Il est injuste de leur retirer ce droit au retour légitime. FO Justice réclame un retour immédiat à des priorités équitables pour eux.**

Rappelons tout de même que ce point devait être abordé lors du CSA-AP du 5 mars 2025, instance à laquelle les représentants **FO Justice** étaient prêts à siéger. Mais l'administration nous avait alors avisés d'un nouveau report de l'instance, à la demande de certains représentants. La CGT et plus particulièrement sa filière IP, avait écrit que la déprogrammation de ce CSA avait lieu au profit d'un déjeuner ministériel ce qui, pour cette organisation, était scandaleux et incompréhensible au regard des enjeux. **Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que c'était la CGT Pénitentiaire, elle-même, et le SPS (qui ne représente même pas la filière IP) qui avaient demandé le report de l'instance au profit du déjeuner avec le garde des Sceaux... Le mensonge et la manipulation n'ont décidément plus aucune limite !**

FO Justice attend donc des excuses de la CGT pour les représentants siégeant à cette instance et surtout à l'ensemble des Personnels que nous représentons, pour cette manipulation honteuse et abjecte envers l'ensemble des CPIP notamment !

► Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, s'agissant de la Loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, actuellement en cours de débat parlementaire, **FO Justice rappelle que la sécurité des Personnels est une priorité non négociable !**



La question de la généralisation des visios-audiences, notamment pour les détenus liés à la criminalité organisée, est une mesure vitale. Limiter cette pratique à certains profils ou établissements mettrait en péril la sécurité des Personnels de ce ministère, et de la Société dans sa globalité. Les extractions judiciaires, souvent synonymes de risques majeurs, ne doivent pas continuer à exposer nos Collègues à des dangers pourtant évitables. **Nous exhortons l'administration à maintenir une vision claire, cohérente et pragmatique en faveur de la sécurité collective.**

► **Pour rappel, l'utilisation massive de la visio est prévue dans l'action n° 20 du Protocole d'accord signé à la suite du drame d'Incarville, qui a eu pour conséquence tragique l'assassinat de deux de nos Collègues et des Personnels blessés à vie dans leur chair. Toute restriction des mesures prévues dans ce protocole constituerait une trahison à l'égard de leurs mémoires et des efforts consentis depuis. FO Justice demande que l'administration respecte les engagements pris et ne cède pas à des décisions qui affaibliraient les dispositifs sécuritaires.**

► Il en est de même du régime de détention dérogatoire qui doit être implanté sur les établissements de Vendin-le-Vieil et de Condé-sur-Sarthe cette année, afin d'accueillir les détenus les plus dangereux. **Nous voyons ici et là des voix parlementaires s'élever pour s'y opposer.** Si, conformément à nos principes, nous nous refusons à toute prise de position d'ordre politique, **nous ne pouvons malgré tout rester muets quant aux conséquences que provoquerait l'absence d'adoption de ce projet : L'abandon pur et simple du concept d'établissements de haute sécurité !**

Là aussi, ce serait un véritable scandale pour FO Justice et les Personnels !

FO Justice tient à souligner qu'en l'absence d'avancées concrètes en faveur du Protocole d'Incarville et des revendications portées par notre Organisation, nous n'hésiterons pas à mobiliser l'ensemble des Personnels. Nous ne permettrons pas que leurs sacrifices soient ignorés ni que leur sécurité soit compromise.

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, ce CSA est une occasion décisive pour montrer un véritable respect et une reconnaissance des femmes et des hommes qui servent avec abnégation notre Administration.

FO Justice attend des réponses claires, des engagements fermes, et surtout, des actes concrets.

